

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021** **A 20 HEURES**

Conseillers en exercice : 11 Présents : 7 Absents : 3 Excusés : 1 Pouvoir : 1 Votants : 8

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19/11/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleur, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NEVERS, Maire.

Conseillers présents : Jacqueline AURINE, Michel CHAVANT, Raphaëlle COURVOISIER
Jean-Claude NEVERS, Sylvie PASQUELIN, André PERICO,
Guillaume VERHEECKE

Excusé : André GONTIER-ACKERMANN (Pouvoir à Jean-Claude NEVERS)

Absents : Nathalie GUYENET, Jean-Louis TISSOT, Sylvain TUANI

Secrétaire de séance : Raphaëlle COURVOISIER

Délibération n°2021-44 : PROJET D'IMPLANTATION PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE MONTFLEUR PAR LA SOCIETE RWE RENOUVELABLES FRANCE.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France, au sujet de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune, au lieu-dit Côte St-Pierre.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études d'impact environnemental, de raccordement, ...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément les périmètres d'implantation de la centrale photovoltaïque et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant qu'une réunion préalable en conseil municipal eu lieu le vendredi 28 mai pour la présentation du projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers avait reçu une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix Pour, 3 voix Contre, 0 abstention :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition avec promesse de bail.

Délibération n°2021-45 : DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire informe le Conseil des écritures de fin d'année à passer ;

Considérant les crédits insuffisants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 VOIX Pour, 0 voix Contre, 0 abstention :

- Procède au virement de crédits ci-après :
Augmentation de crédits : Chap 014 C/73928 = Plus 1 600 €
Diminution de crédits : Chap 65 C/6553 = Moins 1 600 €

Questions diverses :

- **PLUI** : Restriction de la surface totale urbanisée. Explications dans le bulletin municipal
- **VOIRIE** : Transfert de la compétence à la commune au 01/01/2022
- **ONF** : Mise en vente en 2022 d'une coupe de bois en Nivigne et en Rousseterre estimée à 16 000 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures pour les deux délibérations du 26/11/2021

Jacqueline AURINE

Michel CHAVANT

Raphaëlle COURVOISIER

André GONTIER-ACKERMANN
(Pouvoir à Jean-Claude NEVERS)

Jean-Claude NEVERS

Sylvie PASQUELIN

André PERICO

Guillaume VERHEECKE